

## **MAC EPARGNANT FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 6.414.605, un actif net de D : 6.390.730 et un bénéfice de D : 360.616.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 33,33% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'Etat ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 32,29% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2020, 20,14% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>4 520 721</u>	<u>6 383 006</u>
Actions et droits rattachés		2 137 909	1 594 589
Obligations et valeurs assimilées		2 071 491	4 382 599
Titres OPCVM		311 321	405 818
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 892 990</u>	<u>1 926 574</u>
Placements monétaires	5	600 832	499 221
Disponibilités		1 292 158	1 427 353
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>894</u>	<u>593</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>6 414 605</u></u>	<u><u>8 310 173</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	16 048	33 235
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	7 827	9 044
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>23 875</u></u>	<u><u>42 279</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	6 260 966	8 044 017
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	26
Sommes distribuables de l'exercice		129 731	223 851
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>6 390 730</u></u>	<u><u>8 267 894</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>6 414 605</u></u>	<u><u>8 310 173</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>180 351</b>	<b>412 498</b>
Dividendes		56 308	107 934
Revenus des obligations et valeurs assimilées		124 043	304 564
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>7 841</b>	<b>878</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<b>42 323</b>	<b>9 198</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>230 515</b>	<b>422 574</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(74 427)</b>	<b>(121 899)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>156 088</b>	<b>300 675</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(15 594)</b>	<b>(18 899)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 494</b>	<b>281 776</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 763)	(57 925)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>129 731</b>	<b>223 851</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 763	57 925
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		207 922	215 487
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		54 637	(284 729)
Frais de négociation de titres		(42 437)	(29 147)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>360 616</b>	<b>183 387</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>360 616</b>	<b>183 387</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	140 494	281 776
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 922	215 487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 637	(284 729)
Frais de négociation de titres	(42 437)	(29 147)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(184 278)</b>	<b>(385 803)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 053 502)</b>	<b>(7 834 775)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	643 992	6 011 647
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 200)	(23 129)
- Régularisation des sommes distribuables	12 330	215 228
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 684 951)	(13 617 301)
- Régularisation des sommes non distribuables	55 986	104 056
- Régularisation des sommes distribuables	(62 659)	(525 276)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 877 164)</b>	<b>(8 037 191)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	8 267 894	16 305 085
En fin d'exercice	6 390 730	8 267 894
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	51 150	99 408
En fin d'exercice	38 172	51 150
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>167,419</b>	<b>161,640</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,28%</b>	<b>2,46%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :



### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension »

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 4.520.721 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 939 614</b>	<b>2 137 909</b>	<b>33,45%</b>
ADWYA	35 000	161 072	154 945	2,42%
ASSUR MAGHREBIA	1 539	85 415	89 491	1,40%
ATB	50 000	184 757	142 650	2,23%
DELICE HOLDING	4 500	51 086	66 812	1,05%
EURO CYCLES	7 500	135 177	192 675	3,01%
ONE TECH HOLDING	20 000	216 013	240 140	3,76%
S.A.H	500	4 836	6 140	0,10%
BH ASSURANCE	5 000	121 250	237 500	3,72%
SFBT	5 000	90 140	95 050	1,49%
SOTUVER	20 500	131 280	143 213	2,24%
SOTUVER N/G J 01/01/21	3 829	25 031	25 080	0,39%
TELNET HOLDING	26 000	213 193	218 192	3,41%
TLF	27 500	247 715	273 405	4,28%
UNIMED	26 000	272 649	252 616	3,95%
<b>Titres OPCVM</b>	-	<b>322 076</b>	<b>311 321</b>	<b>4,87%</b>
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	84 356	1,32%
MAC EQUILIBRE FCP	1 302	222 096	226 965	3,55%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 954 400</b>	<b>2 071 491</b>	<b>32,41%</b>
<b><u>Bons du Trésor Assimilables</u></b>		<b>1 954 400</b>	<b>2 071 491</b>	<b>32,41%</b>
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 071 491	32,41%
<b>TOTAL</b>		<b>4 216 090</b>	<b>4 520 721</b>	<b>70,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>70,48%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>6 249 103</b>	<b>122 440</b>	<b>11 463</b>	<b>6 383 006</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotées	6 343 950			6 343 950	
Titres OPCVM	5 622 913			5 622 913	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Cession actions cotées	(6 029 636)			(6 029 636)	8 782
Remboursements et Cessions des bons du trésor assimilables	(2 269 200)			(2 269 200)	20 200
Cession Titres OPCVM	(5 701 040)			(5 701 040)	25 655
<b>* Variation des plus (ou moins) values latentes</b>					
Actions cotées			229 006	229 006	
Titres OPCVM			(16 371)	(16 371)	
Bons du trésor assimilables			(4 713)	(4 713)	
<b>* Variation des intérêts courus</b>					
		(37 194)		(37 194)	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>4 216 090</b>	<b>85 246</b>	<b>219 385</b>	<b>4 520 721</b>	<b>54 637</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 600.832, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>600 000</b>	<b>600 832</b>	<b>9,40%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	600 000	600 832	9,40%
<b>TOTAL</b>	<b>600 000</b>	<b>600 832</b>	<b>9,40%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,37%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 16.048, contre D : 33.235 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 199	19 849
Rémunération variable du gestionnaire (*)	-	10 826
Rémunération du dépositaire	1 849	2 560
<b>Total</b>	<u><b>16 048</b></u>	<u><b>33 235</b></u>

(\*) Ce montant relatif à la rémunération variable du gestionnaire afférente à l'exercice 2015, était présenté en déduction des créances d'exploitation.

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.827, contre D : 9.044 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	540	720
Retenue à la source	1 014	754
Rémunération du CAC	6 273	7 570
<b>Total</b>	<u><b>7 827</b></u>	<u><b>9 044</b></u>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31 décembre 2019**

Montant	8 044 017
Nombre de parts	51 150
Nombre de copropriétaires	110

**Souscriptions réalisées**

Montant	643 992
Nombre de parts émises	4 095
Nombre de copropriétaires nouveaux	8

**Rachats effectués**

Montant	(2 684 951)
Nombre de parts rachetées	(17 073)
Nombre de copropriétaires sortants	(24)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 637
Régularisation des sommes non distribuables	37 786
Frais de négociation de titres	(42 437)

**Capital au 31 décembre 2020**

Montant	6 260 966
Nombre de parts	38 172
Nombre de copropriétaires	94

### Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 180.351, contre D : 412.498 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	46 852	76 148
des titres OPCVM	9 456	31 786
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	-	20 784
intérêts des BTA	124 043	283 780
<b>TOTAL</b>	<b>180 351</b>	<b>412 498</b>

### Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.841, contre D : 878 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des certificats de dépôts	2 901	86
Intérêts des dépôts à vue	4 940	792
<b>TOTAL</b>	<b>7 841</b>	<b>878</b>

### Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 42.323, contre D : 9.198 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 74.427, contre un solde de D : 121.899 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	65 116	107 297
Rémunération du dépositaire	9 311	14 602
<b>Total</b>	<b><u>74 427</u></b>	<b><u>121 899</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 15.594, contre un solde de D : 18.899 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	6 137	6 762
Redevance du CMF	6 821	11 271
Services bancaires et assimilés	2 463	669
Autres	173	197
<b>Total</b>	<b><u>15 594</u></b>	<b><u>18 899</u></b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	6,039	8,261	11,061	5,423	6,246
Charges de gestion des placements	(1,950)	(2,383)	(2,105)	(1,357)	(1,450)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>4,089</u></b>	<b><u>5,878</u></b>	<b><u>8,956</u></b>	<b><u>4,066</u></b>	<b><u>4,797</u></b>
Autres charges	(0,409)	(0,369)	(0,351)	(0,267)	(0,222)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>3,681</u></b>	<b><u>5,509</u></b>	<b><u>8,605</u></b>	<b><u>3,800</u></b>	<b><u>4,575</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,282)	(1,132)	(2,188)	(0,153)	0,592
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>3,399</u></b>	<b><u>4,376</u></b>	<b><u>6,417</u></b>	<b><u>3,647</u></b>	<b><u>5,167</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	5,447	4,213	(5,054)	0,888	1,268
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,431	(5,567)	7,666	4,311	3,857
Frais de négociation de titres	(1,112)	(0,570)	(0,558)	(0,338)	(0,536)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>5,767</u></b>	<b><u>(1,924)</u></b>	<b><u>2,055</u></b>	<b><u>4,862</u></b>	<b><u>4,589</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b><u>9,447</u></b>	<b><u>3,585</u></b>	<b><u>10,660</u></b>	<b><u>8,662</u></b>	<b><u>9,164</u></b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>5,767</u></b>	<b><u>(1,924)</u></b>	<b><u>2,055</u></b>	<b><u>4,862</u></b>	<b><u>4,589</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,990	1,582	(0,402)	(0,086)	1,657
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>6,756</u></b>	<b><u>(0,341)</u></b>	<b><u>1,653</u></b>	<b><u>4,775</u></b>	<b><u>6,246</u></b>
Distribution de dividendes	4,376	6,417	3,647	5,167	5,485
Valeur liquidative	167,419	161,640	164,022	159,599	156,344



### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,19%	1,46%	1,30%	0,86%	0,95%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,23%	0,22%	0,17%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,07%	2,69%	3,97%	2,31%	3,37%

### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

#### **Rémunération du dépositaire :**

"L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

#### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.